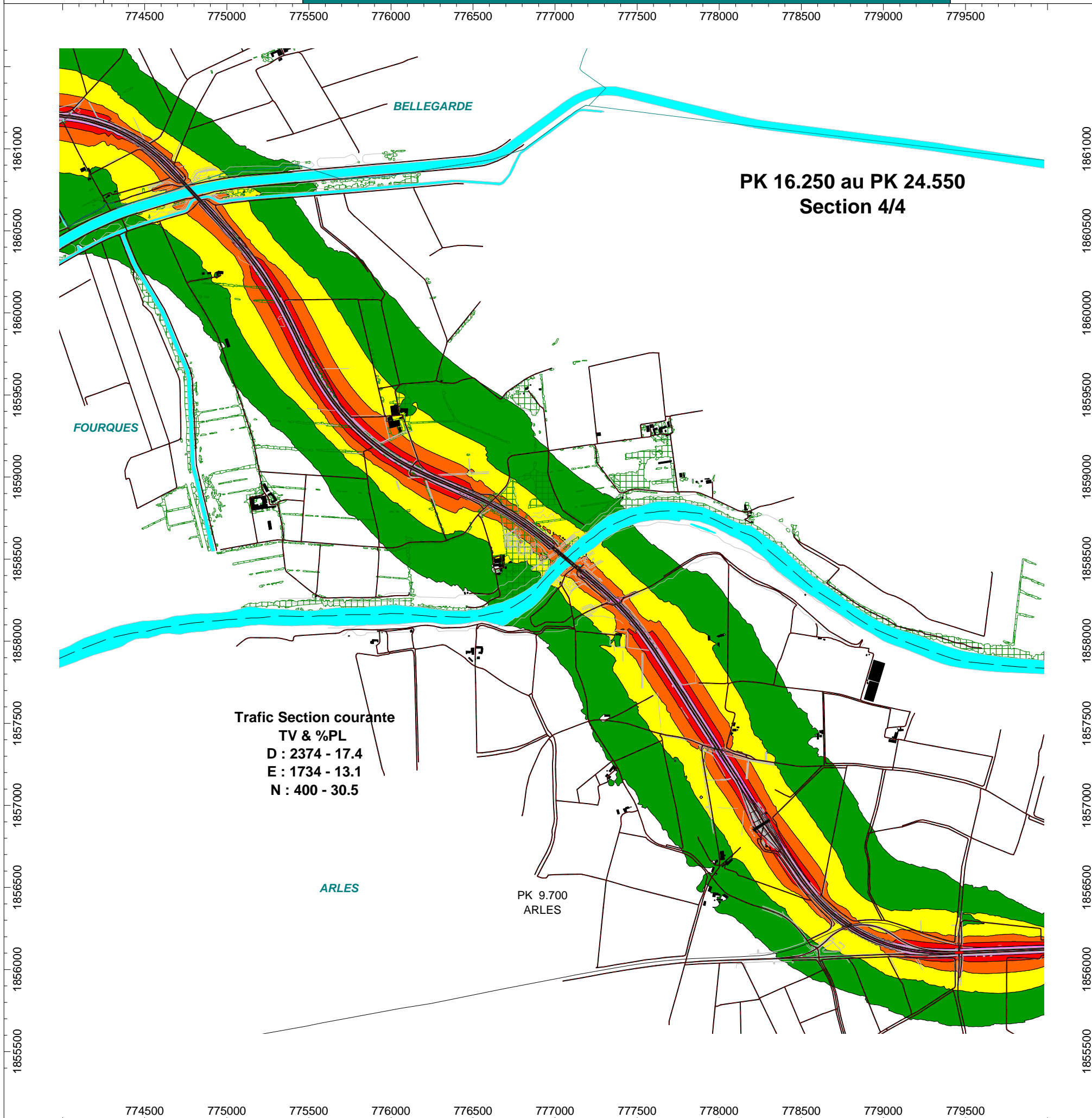




Echelle : 1/25 000

ETAT INITIAL - TRAFIC 2006

INDICE : Ln



LEGENDE OBJET

- Route
- Train
- Bâtiment
- Ecran
- Pont
- Végétation
- Etendues d'eau (lac, rivière, bassin)
- Courbe de niveau
- Limite de commune
- Limite de département

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Les bâtiments prennent en compte toutes les constructions (habitat, établissements de santé et d'enseignement, industrie, loisir, et autre).
- Les écrans représentent les GBA, les LBA et les protections phoniques de type écran. La hauteur minimum prise pour les écrans est de 0,8 m (hauteur standard d'une GBA).
- Les merlons et buttes de terre sont pris en compte par les courbes de niveau.
- Les trafics mentionnés sur les planches sont des débits horaires de TV (VL + PL) et un %PL pour les 3 périodes, jour, soirée et nuit (respectivement D, E et N).
- Les sections sont numérotées de l'Ouest vers l'Est (de Nîmes vers Arles).
- Le sens des PK (Point Kilométrique) est croissant de l'Ouest vers l'Est (précision de 0,1 km).

LEGENDE COULEUR

- < 50 dB(A)
- > 50 dB(A)
- > 55 dB(A)
- > 60 dB(A)
- > 65 dB(A)
- > 70 dB(A)



Echelle : 1/25 000

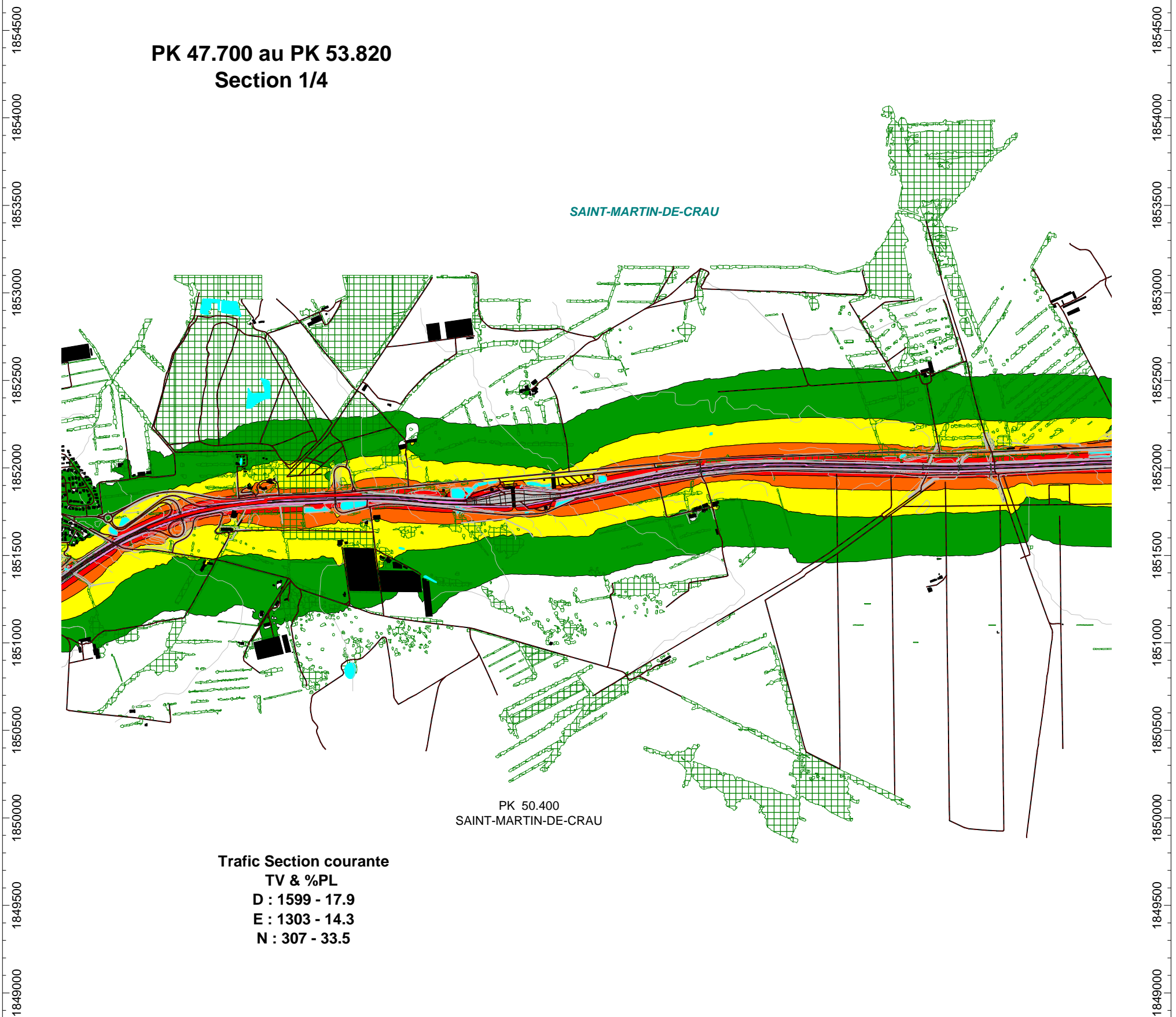
ETAT INITIAL - TRAFIC 2006

INDICE : Ln

801500 802000 802500 803000 803500 804000 804500 805000 805500 806000 806500 807000

PK 47.700 au PK 53.820
Section 1/4

SAINT-MARTIN-DE-CRAU



Trafic Section courante
TV & %PL
D : 1599 - 17.9
E : 1303 - 14.3
N : 307 - 33.5

1849000 1849500 1850000 1850500 1851000 1851500 1852000 1852500 1853000 1853500 1854000 1854500

801500 802000 802500 803000 803500 804000 804500 805000 805500 806000 806500 807000

LEGENDE OBJET

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

LEGENDE COULEUR

- Route
- Train
- Bâtiment
- Ecran
- Pont
- Végétation
- Etendues d'eau (lac, rivière, bassin)
- Courbe de niveau
- Limite de commune
- Limite de département

- Les bâtiments prennent en compte toutes les constructions (habitat, établissements de santé et d'enseignement, industrie, loisir, et autre).
- Les écrans représentent les GBA, les LBA et les protections phoniques de type écran. La hauteur minimum prise pour les écrans est de 0,8 m (hauteur standard d'une GBA).
- Les merlons et buttes de terre sont pris en compte par les courbes de niveau.
- Les trafics mentionnés sur les planches sont des débits horaires de TV (VL + PL) et un %PL pour les 3 périodes, jour, soirée et nuit (respectivement D, E et N).
- Les sections sont numérotées de l'Ouest vers l'Est (de Saint-Martin-de-Crau vers Salon-de-Provence).
- Le sens des PK (Point Kilométrique) est croissant de l'Ouest vers l'Est (précision de 0,1 km).

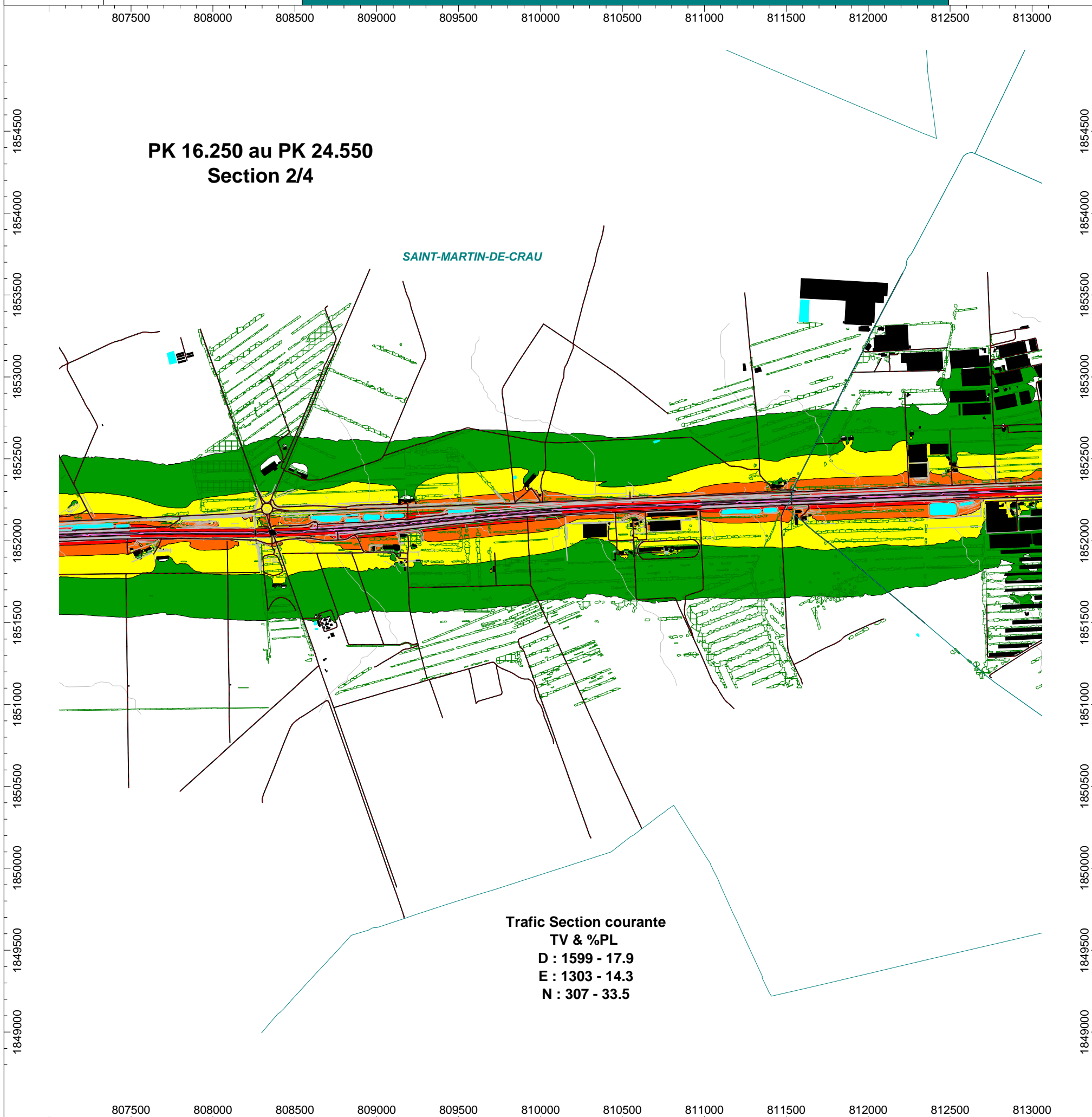
- < 50 dB(A)
- > 50 dB(A)
- > 55 dB(A)
- > 60 dB(A)
- > 65 dB(A)
- > 70 dB(A)



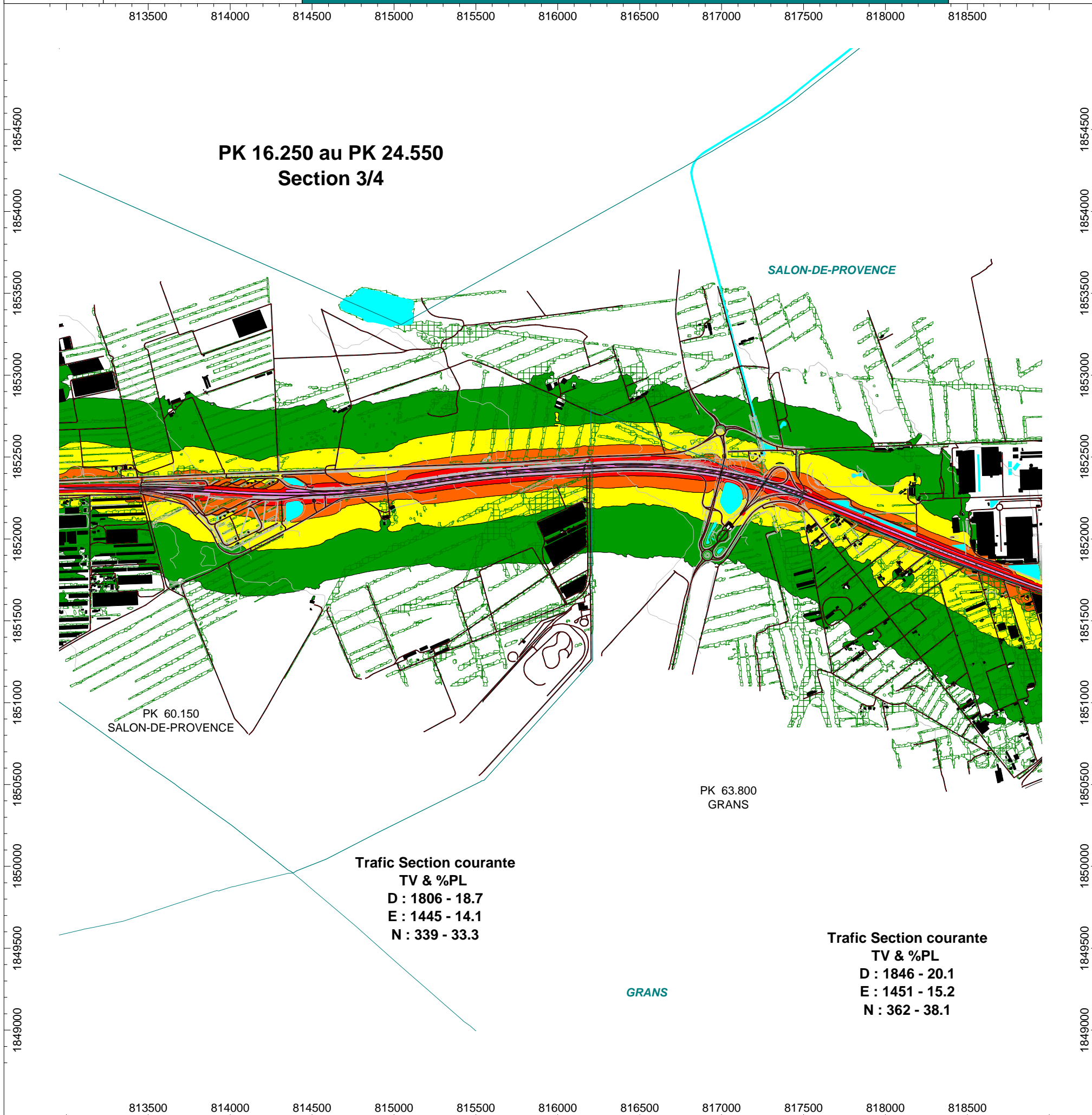
Echelle : 1/25 000

ETAT INITIAL - TRAFIC 2006

INDICE : Ln



LEGENDE OBJET	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	LEGENDE COULEUR
<ul style="list-style-type: none"> Route Train Bâtiment Ecran Pont Végétation Etendues d'eau (lac, rivière, bassin) Courbe de niveau Limite de commune Limite de département 	<ul style="list-style-type: none"> - Les bâtiments prennent en compte toutes les constructions (habitat, établissements de santé et d'enseignement, industrie, loisir, et autre). - Les écrans représentent les GBA, les LBA et les protections phoniques de type écran. La hauteur minimum prise pour les écrans est de 0,8 m (hauteur standard d'une GBA). - Les merlons et buttes de terre sont pris en compte par les courbes de niveau. - Les trafics mentionnés sur les planches sont des débits horaires de TV (VL + PL) et un %PL pour les 3 périodes, jour, soirée et nuit (respectivement D, E et N). - Les sections sont numérotées de l'Ouest vers l'Est (de Saint-Martin-de-Crau vers Salon-de-Provence). - Le sens des PK (Point Kilométrique) est croissant de l'Ouest vers l'Est (précision de 0,1 km). 	<ul style="list-style-type: none"> < 50 dB(A) > 50 dB(A) > 55 dB(A) > 60 dB(A) > 65 dB(A) > 70 dB(A)


Echelle : 1/25 000
ETAT INITIAL - TRAFIC 2006
INDICE : Ln

LEGENDE OBJET

- Route
- Train
- Bâtiment
- Ecran
- Pont
- Végétation
- Etendues d'eau (lac, rivière, bassin)
- Courbe de niveau
- Limite de commune
- Limite de département

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Les bâtiments prennent en compte toutes les constructions (habitat, établissements de santé et d'enseignement, industrie, loisir, et autre).
- Les écrans représentent les GBA, les LBA et les protections phoniques de type écran. La hauteur minimum prise pour les écrans est de 0,8 m (hauteur standard d'une GBA).
- Les merlons et buttes de terre sont pris en compte par les courbes de niveau.
- Les trafics mentionnés sur les planches sont des débits horaires de TV (VL + PL) et un %PL pour les 3 périodes, jour, soirée et nuit (respectivement D, E et N).
- Les sections sont numérotées de l'Ouest vers l'Est (de Saint-Martin-de-Crau vers Salon-de-Provence).
- Le sens des PK (Point Kilométrique) est croissant de l'Ouest vers l'Est (précision de 0,1 km).

LEGENDE COULEUR

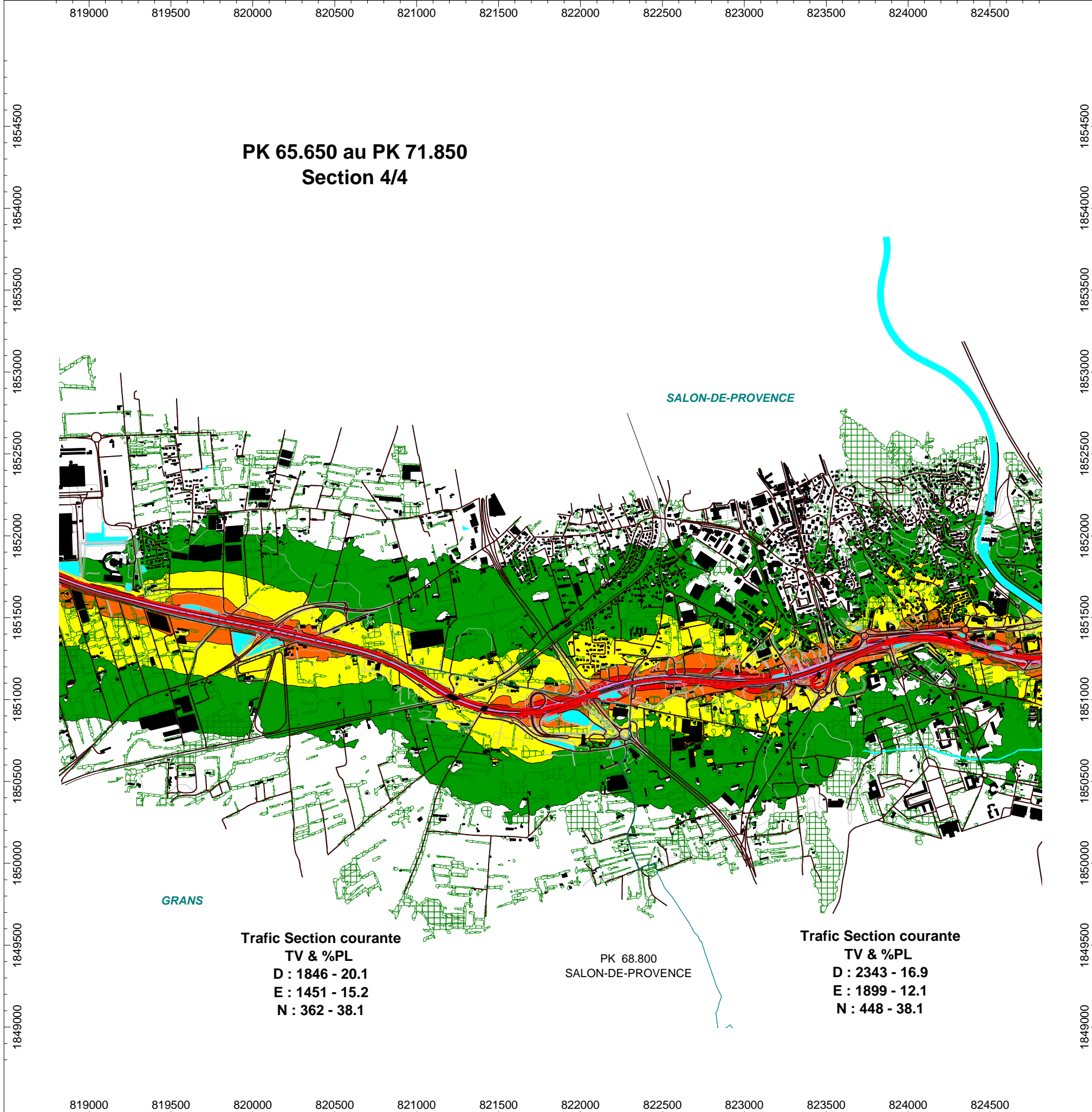
- < 50 dB(A)
- > 50 dB(A)
- > 55 dB(A)
- > 60 dB(A)
- > 65 dB(A)
- > 70 dB(A)



Echelle : 1/25 000

ETAT INITIAL - TRAFIC 2006

INDICE : Ln



Trafic Section courante
TV & %PL
D : 1846 - 20.1
E : 1451 - 15.2
N : 362 - 38.1

PK 68.800
 SALON-DE-PROVENCE

Trafic Section courante
TV & %PL
D : 2343 - 16.9
E : 1899 - 12.1
N : 448 - 38.1

LEGENDE OBJET	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	LEGENDE COULEUR
<ul style="list-style-type: none"> Route Train Bâtiment Ecran Pont Végétation Etendues d'eau (lac, rivière, bassin) Courbe de niveau Limite de commune Limite de département 	<ul style="list-style-type: none"> - Les bâtiments prennent en compte toutes les constructions (habitat, établissements de santé et d'enseignement, industrie, loisir, et autre). - Les écrans représentent les GBA, les LBA et les protections phoniques de type écran. La hauteur minimum prise pour les écrans est de 0,8 m (hauteur standard d'une GBA). - Les merlons et buttes de terre sont pris en compte par les courbes de niveau. - Les trafics mentionnés sur les planches sont des débits horaires de TV (VL + PL) et un %PL pour les 3 périodes, jour, soirée et nuit (respectivement D, E et N). - Les sections sont numérotées de l'Ouest vers l'Est (de Saint-Martin-de-Crau vers Salon-de-Provence). - Le sens des PK (Point Kilométrique) est croissant de l'Ouest vers l'Est (précision de 0,1 km). 	<ul style="list-style-type: none"> < 50 dB(A) > 50 dB(A) > 55 dB(A) > 60 dB(A) > 65 dB(A) > 70 dB(A)